

Image not found or type unknown



Partage apres décès parents

Par **J_M79**, le **12/03/2013** à **09:43**

Ma maman étant décéder dernièrement,nous souhaiterions régler ensemble nous ses quatre enfants qui nous entendons bien et tous en accord sur le principe sans passage notarial. Le partage d une estimation entre 60 000 et 65 000 euros actuellement en placements bancaire.rnIl n y a ni partage immobilier et mobilier ou autres biens a faire et une personne d entre nous sera nommée porte fort. rnS il vous plait,une personne pourrait elle m éclairer si faisabilité et comment procéder pour les démarches a effectuer! Merci